



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)
Maryse LAURENT
Céline PESTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 30

CULTURE

2025-905 TARIFS 2025 DES LOCATIONS DE L'AUDITORIUM DE L'ESPACE VICTOR HUGO

M. DUBRUNFAUT rappelle que l'auditorium est loué depuis le 1^{er} janvier 2024 pour répondre à une demande croissante de divers organismes. Plusieurs rencontres avec des homologues culturels de Saint-Brieuc Armor Agglomération avaient permis d'établir un comparatif des conditions techniques et des tarifs de location. Le calcul des tarifs présentés était basé sur la qualité d'accueil, l'équipement technique et la mise à disposition du personnel nécessaire à la réalisation des diverses demandes. Ces éléments composant les tarifs restent les mêmes pour 2025.

Pour bon nombre de demandes, un pré-montage la veille voire plusieurs jours avant sur le plateau est nécessaire, impliquant la facturation de l'intervention d'un technicien. Un supplément peut être demandé dans le cas de l'intervention d'un 2^e technicien le jour même.

Il peut également être fait appel à un SSIAP 1 pour la surveillance des locaux pendant la location.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de reconduire les tarifs 2024, à l'exception du tarif SSIAP 1 qui est revalorisé, pour la location de l'auditorium en 2025 comme suit dans le tableau ci-dessous :

Type de tarif	Demi-journée (4h)	1 journée (8h)	Après-midi + soirée (8h)	Journée + soirée (10h)
T1 (entreprises)	720€	1 200€	1 290€	1 500€
T2 (associations extérieures)	480€	830€	880€	1 030€
T3 (écoles, collège, associations ploufraganaïses, institutionnels locaux - Agglomération)	280€	500€	520€	630€

Coût d'un technicien : 135,50€ par service de 4h00.

Coût d'un agent SSIAP 1 : entre 112,80€ HT et 124,08€ HT par service de 4h00 selon les horaires de jour ou de nuit.

Caution : 1 500€.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE MAIRE
 Rémy MOULIN




LE SECRETAIRE DE SEANCE
 Romuald LABARRE

